

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le 31/1/2025 

ID : 078-217801182-20250130-12\_2025-AR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 12 / 2025

**CONTRAT DE MAINTENANCE n° 20251081  
MUNICIPOL GVe: Geo verbalisation  
électronique «solution GVE 4 terminaux»**

Nature de l'acte : 1.4  
Commande publique / contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de recourir à un contrat de maintenance afin maintenir dans de bonne condition le fonctionnement les appareils liés au logiciel MUNICIPAL GVE,

Considérant l'offre de la Société LOGITUD solutions, sise 53 rue Victor Schoelcher 68200 Mulhouse, pour un montant annuel de 999,24 € HT,

### DÉCIDONS

**ARTICLE 1er** : Le contrat de maintenance est signé avec la Société LOGITUD solutions, sise 53 rue Victor Schoelcher 68200 Mulhouse, portant sur les services assurés dans les conditions décrites dans le contrat n° 20251081.

**ARTICLE 2** : Le contrat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an, deux fois maximum.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Buchelay, le 30 janvier 2025

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982  
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Signé électroniquement par : Le maire  
Date de signature : 30/01/2025  
Qualité : Le maire et président du CCAS

Mr Stéphane TREMBLAY,  
Maire